



Communauté de Communes du

Val de l'Oise

La Dynamique rurale

RAPPORT D'ACTIVITES

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

-ANNÉE 2023-



www.ccvo.fr

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ
 - Le territoire *page 4*
 - Le mode de collecte *pages 4-5*
2. LA COLLECTE DES DÉCHETS
 - La collecte en porte-à-porte *pages 5-6*
 - La collecte en point d'apport volontaire *page 6*
 - La collecte en déchèteries *pages 7-8*
3. LA COMMUNICATION *pages 8-9*
4. LES RESSOURCES HUMAINES *page 9*

PARTIE B : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA COLLECTE EN PAP ET EN AV
 - Les ordures ménagères résiduelles en PAP *page 11*
 - La collecte sélective en PAP *pages 11-12-13-14*
 - La collecte du verre en AV *page 14*
 - La collecte en déchèteries *pages 15-16-17*
 - Bilan des déchets collectés en 2023 *pages 17-18*

PARTIE C : LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE *page 20*
2. LES DÉPENSES DU SERVICE *page 20*
3. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU SERVICE *pages 19-20-21-22-23*

ANNEXE

BUDGET OM : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la collectivité à son conseil municipal en séance publique.

Ce document est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet www.ccvo.fr

PARTIE A : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

1. LE SERVICE PROPOSÉ

1.1 LE TERRITOIRE



Champ d'application :

- > 32 communes
- > 16 172 habitants
- > 327,18 km²

1.2 LE MODE DE COLLECTE

TYPE DE DÉCHETS	MODE DE COLLECTE
Ordures Ménagères résiduelles	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Emballages recyclables et papiers graphiques	Collecte PAP en camion mono compartimenté
Verre	Collecte en Apport Volontaire
Déchets des déchèteries	Réseau de 2 déchèteries intercommunales

La Communauté de Communes prend en charge les déchets des ménages, des établissements publics (écoles, mairies...). Elle l'étend aux déchets des établissements artisanaux, commerciaux, industriels dès lors qu'ils répondent à la définition des ordures ménagères pouvant être traités sans sujétion particulière.

La gestion des déchèteries :

Afin d'exercer pleinement la compétence « Traitement », le syndicat VALOR' AISNE a pris en charge, à partir du 1^{er} janvier 2017, la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

La C.C. du Val de l'Oise conserve en régie la gestion « haut de quai » :

- accueil et orientation des usagers,
- choix des flux acceptés,

- conditions d'accès (particuliers, professionnels, tarifs, horaires...),
- l'acheminement des bennes/contenants vers les exutoires de traitement.

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

2.1 LA COLLECTE EN PORTE-A-PORTE



- Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée sur le territoire chaque semaine (C1) les mardi, mercredi et jeudi, en régie intercommunale.

Deux équipages composés chacun d'un chauffeur et de 2 ripeurs collectent les sacs « noirs » à l'aide de camions mono-compartmentés.

Ces déchets, ainsi que les refus liés aux opérations de tri, sont ensuite acheminés au centre de transfert d'URVILLERS avant d'être enfouis pour partie à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) à FLAVIGNY-LE-GRAND exploitée par EDIFI Nord ainsi que dans les Unités d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) situées à SAINT-SAULVE, MAUBEUGE, MONTHYON, ST-OUEN L'AUMONE et CRETEIL.

Les tournées de collecte OMr

Jour de ramassage hebdomadaire des OMr (jours fériés compris)	Communes collectées
MARDI	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Mont d'Origny - Neuville - Origny Sainte Benoîte - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec
MERCREDI	Alaincourt - Berthenicourt - Châtillon/Oise - Mézières/Oise - Moÿ de l'Aisne - Regny - Ribemont - Sissy - Thenelles
JEUDI	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Itancourt - Ly Fontaine - Remigny - Urvillers - Vendeuil

- La collecte sélective des emballages ménagers recyclables (et papiers graphiques) hors verre



Réalisée toutes les 2 semaines (C0,5), la collecte sélective des emballages recyclables mobilise les 2 équipes de collecte chaque lundi et vendredi à tour de rôle sur le territoire des communes adhérentes.

Déposés dans des sacs « jaunes » (disponibles gratuitement en mairies à raison de 20 sacs/an/habitant), les papiers, cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, emballages en métal sont dirigés ensuite vers le Centre de tri d'URVILLERS.

Les pots, barquettes, films en plastique ainsi que les petits emballages métalliques sont à déposer dans le sac jaune de tri du fait de l'extension des consignes de tri.

Une fois triés et compactés en « balles », les déchets recyclables sont expédiés vers les entreprises de recyclage.

Les tournées de collecte sélective

Jour de ramassage toutes les 2 semaines du sélectif (jours fériés compris)	Communes collectées
LUNDI (n° de semaine Pair)	Alaincourt - Berthenicourt - Itancourt - Mont d'Origny - Moÿ de l'Aisne - Neuville - Origny Sainte Benoîte
VENDREDI (n° de semaine Pair)	Regny - Ribemont - Thenelles
LUNDI (n° de semaine Impair)	Benay - Brissay Choigny - Brissy Hamégicourt - Cerizy - Châtillon/Oise - Essigny le Grand - Gibercourt - Hinacourt - Ly Fontaine - Mézières/Oise - Remigny - Sissy - Urvillers - Vendeuil
VENDREDI (n° de semaine Impair)	Chevresis Monceau - La Ferté Chevresis - Parpeville - Pleine Selve - Renansart - Séry lès Mézières - Surfontaine - Villers le Sec

2.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV permettent la collecte du verre et des textiles sur le territoire intercommunal.

-La collecte du verre en AV : Les vidanges sont effectuées par la société MINERIS sur les 103 PAV. Les matériaux collectés sont acheminés ensuite vers la filière de recyclage O-I Manufacturing à REIMS. La communauté de communes perçoit un soutien financier à la tonne triée.

-La collecte des textiles en AV : Deux organismes réalisent la collecte des bornes à textiles installées sur le territoire à savoir LE RELAIS et ECOTEXTILE.

Déchets acceptés : textiles, linges, chaussures. L'intérêt est de pouvoir détourner des OMR les textiles et les recycler.

Trois méthodes de valorisation : la réutilisation, la fabrication de chiffons ou le recyclage en matériau isolant.



2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Localisation :

Les déchèteries de la Communauté de Communes du Val de l'Oise sont situées à **MÉZIÈRES/OISE** et **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE**.

Ouverture des sites :

à **MÉZIÈRES/OISE** : les horaires d'ouverture sont établis du lundi au samedi de 9h à 19h sans interruption ainsi que le dimanche de 9h à 11h30. Un horaire spécifique est dédié aux artisans le matin dès 7h30.

à **ORIGNY-SAINTE-BENOÎTE** : les horaires d'ouverture sont définis selon 2 périodes :



-Horaires Printemps-Eté : Lundi 9h-12h / Mardi fermé / Mercredi 14h30-19h / Jeudi fermé / Vendredi 14h30-19h / Samedi 9h-13h

-Horaires Automne-Hiver : Lundi 9h-11h / Mardi fermé / Mercredi 13h-16h30 / Jeudi fermé / Vendredi 13h-16h30 / Samedi 9h-12h



Accès aux déchèteries :

Seuls les habitants et professionnels résidant sur le territoire intercommunal sont autorisés à accéder gratuitement aux déchèteries intercommunales.

Ils doivent pour cela présenter une carte d'accès nominative délivrée par la C.C. du Val de l'Oise accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les déchets acceptés* :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|
| -Déchets végétaux | -Déchets Diffus Spécifiques | -Capsules Nespresso® |
| -Encombrants | -Amiante | -Huile alimentaire |
| -Gravats | -Pneus | -Films radiographiques |
| -Bois | -Textiles | -DASRI (déchets de soins) |
| -Mobilier « bois » | -Huile de vidange | -Articles de bricolage et de jardin |
| -Mobilier « mélange » | -Batteries | |
| -Ferrailles | -Lampes et néons | |
| -D3E (appareils ménagers) | -Piles | |
| -Papiers-Cartons | -Cartouches d'impression | |
| -Plâtres complexes | -Jeux et jouets | |



**Certains déchets ne sont repris qu'à la déchèterie de MÉZIÈRES/OISE.*

Rappel :

La gestion de la partie « Haut de quai » est assurée directement par les services de la communauté de communes (gardiennage, orientation des usagers, plupart des rotations...).

Le syndicat VALOR' AISNE exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la gestion des flux de bas de quai des déchèteries.

Traitement des déchets :

A l'exception des encombrants qui sont enfouis, tous les matériaux ou produits apportés en déchèteries font l'objet soit de valorisation, soit de traitement prévenant les risques de pollution.

A titre d'exemple :

GRAVATS Ils sont réutilisés pour majeure partie par les services intercommunaux dans le cadre des travaux effectués dans les communes.

CARTONS Ils sont recyclés : transformation en une pâte pour fabriquer de nouveaux cartons. Les matériaux récupérés sont ainsi revalorisés.

BOIS Ces déchets sont broyés et utilisés dans des chaufferies ou encore dans la confection de panneaux agglomérés.

DÉCHETS VERTS Ils sont dirigés vers un centre de compostage.

FERRAILLES Les métaux ferreux et non-ferreux sont broyés et recyclés.

D.D.S. Ils sont collectés en déchèterie et traités par des sociétés conventionnées. Ils seront en partie recyclés ou valorisés énergétiquement.

3. LA COMMUNICATION

Le service Déchets communique toute l'année sur le tri sélectif, la collecte et le traitement des déchets en s'adaptant aux différents publics.

ACCUEIL QUOTIDIEN À LA C.C. DU VAL DE L'OISE



C'est principalement au siège de la communauté de communes qu'ont lieu les échanges sur le suivi du service déchets, soit par rencontre directe, soit par téléphonie ou encore par échange de mails.

C'est un aspect important de la communication. Cet accueil représente la majorité des échanges entre le service déchets et les usagers.

Questions récurrentes : la collecte des déchets et le suivi de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ces échanges permettent d'avoir un retour sur la prestation proposée, donc sur sa qualité. C'est aussi l'occasion d'initier le geste et les consignes de tri, pour la collecte comme en déchèterie, complété par la distribution de documents d'information.

INTERVENTIONS DANS LES ÉCOLES

Ces interventions permettent aux plus jeunes de comprendre le geste de tri et de développer leur connaissance sur la collecte et le traitement des déchets.

Elles sont réalisées dans les écoles du territoire (prioritairement auprès des classes de CM1-CM2), sur demande de l'enseignant, du personnel encadrant ou proposition du service déchets.

Bien souvent, les interventions effectuées dans les écoles sont suivies de visites au Centre de tri d'URVILLERS. Les élèves prennent ainsi connaissance des opérations de tri avant l'acheminement des matériaux vers les usines de recyclage.



DOCUMENTS D'INFORMATION

Plusieurs documents d'information sont mis à la disposition des usagers :

- calendrier de collecte des déchets et Mémotri,
- informations sur les services de déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, déchets acceptés...),
- lettre jointe à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023,
- mise en ligne d'articles sur le site Internet de la collectivité et celui de la déchèterie (www.ccvo.fr / www.decheterie-ccvo.fr) ainsi que sur l'application « IntraMuros »,
- envoi de guides de la déchèterie de Mézières/Oise et de cartes d'accès en déchèterie,
- ...

4. LES RESSOURCES HUMAINES

En 2023, la Communauté de Communes du Val de l'Oise employait au service « Déchets Ménagers » :

- 1 agent administratif ;
- 15 agents techniques (11 agents titulaires, 2 agents contractuels permanents, 2 agents contractuels saisonniers).

Tous les agents œuvrent ensemble pour garantir un service public de qualité auprès des usagers du territoire intercommunal.

PARTIE B :

LES INDICATEURS TECHNIQUES

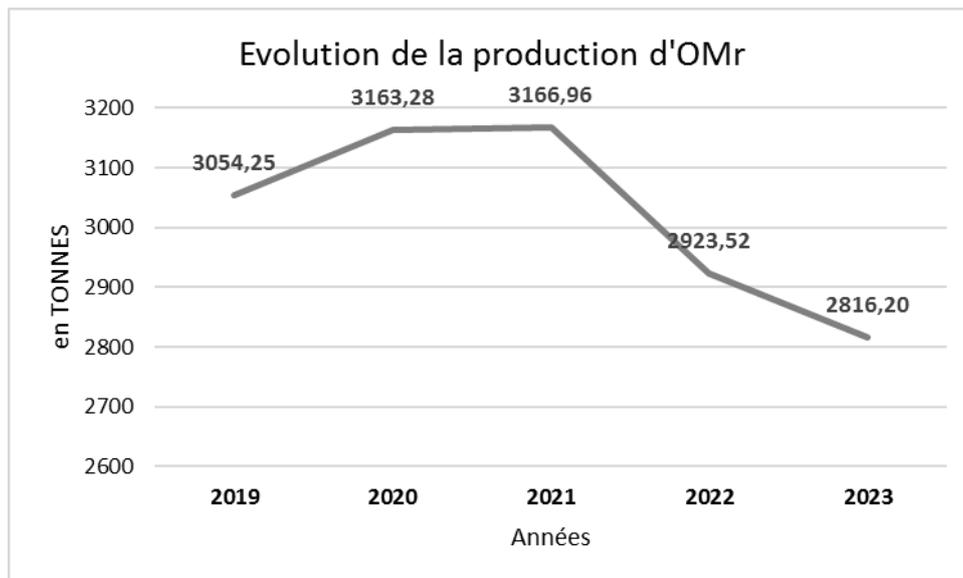
1. LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

1.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE

Déchets non recyclables des particuliers, des communes et des professionnels

2 816,20^T

174,14 kg/habitant



Le ratio d'OMr s'élève à 174,14 kg/habitant.

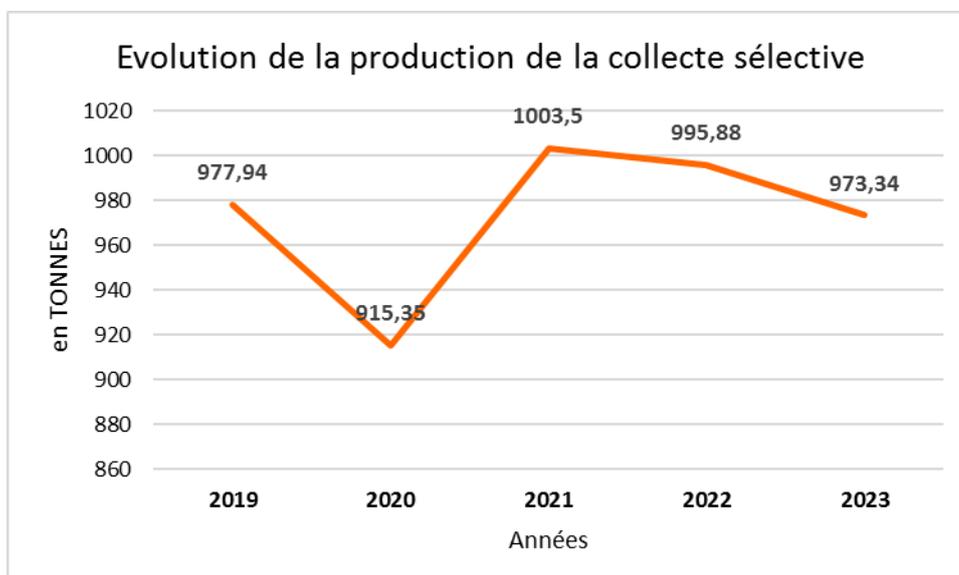
1335,214^T d'ordures ménagères résiduelles ont été valorisées énergétiquement sur les sites ECOVALOR à SAINT-SAULVE, SMIAA à MAUBEUGE et SMITOM à MONTHYON, soit 47,41%, les tonnages restant étant stockés en ISDND (soit 52,59%).

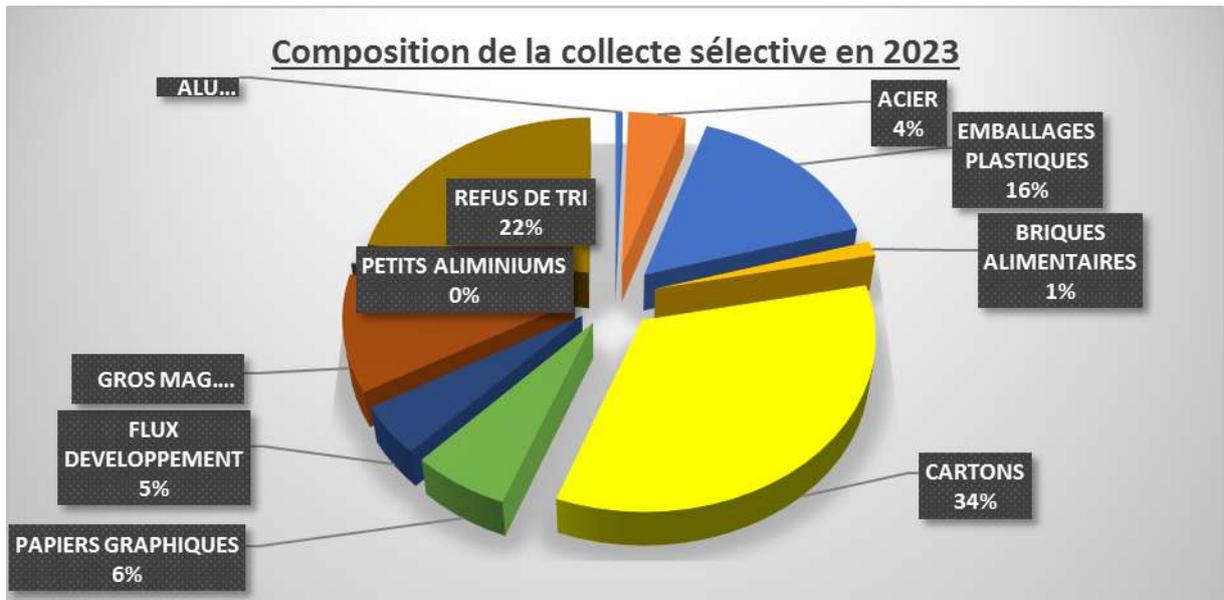
1.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE

Emballages ménagers recyclables et papiers graphiques

973,34^T

60,186 kg/habitant





Les refus de tri

Les refus de tri issus de la collecte sélective se sont élevés à 253,48^T en 2023 (soit 15,67 kg/habitant). Ils sont en progression de 13,425^T par rapport à l'année 2022.

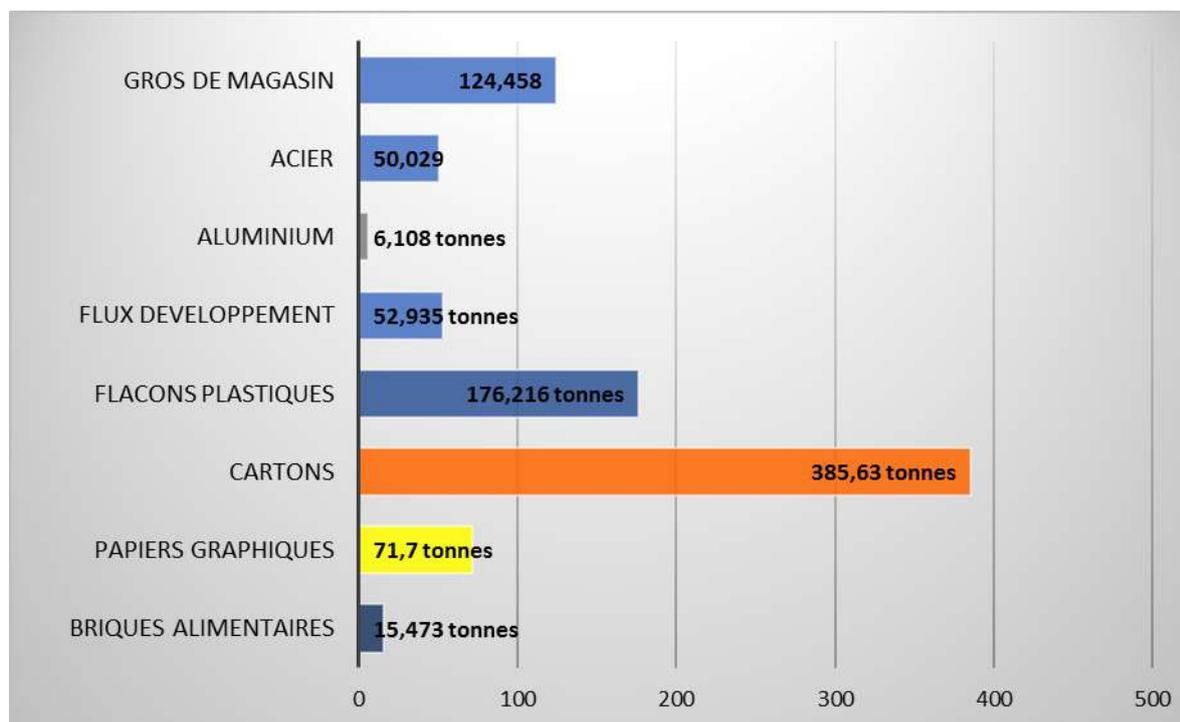
En 2023, 140,159^T de refus de tri ont été valorisés énergétiquement, soit 55,29%.

Les matériaux expédiés en 2023

Matériaux	Tonnages 2023	Repreneur
Papiers graphiques 	71,70 ^T	NORSKE SKOG
Gros de magasin	124,458	VALOR' AISNE
Cartons 	385,63 ^T	SAICA PAPER
Briques alimentaires 	15,473 ^T	PAPREC
Emballages plastiques 	176,216 ^T	SUEZ
Flux développement (ECT plastiques)	52,935 ^T	CITEO
Acier 	50,029 ^T	SUEZ
Aluminium 	6,108 ^T	SUEZ

Petits aluminiums	1,53 ^T	NESPRESSO FRANCE
TOTAL	884,07^T	

PART DES MATÉRIAUX LIVRÉS EN 2023



Les bénéfices du recyclage

Matériaux expédiés en 2023	Produits recyclés à titre d'exemple
50,029 tonnes d'ACIER	Produits en acier
6,108 tonnes d'ALUMINIUM	Pièces en aluminium
385,63 tonnes de CARTONNETTES	Cartons
15,473 tonnes de BRIQUES ALIMENTAIRES	Papier d'hygiène et domestique
176,216 tonnes de FLACONS PLASTIQUES	Produits en plastique
52,935 tonnes FLUX DEVELOPPEMENT	Produits en plastique
747,46 tonnes de VERRE	Emballages en verre
71,70 tonnes de PAPIERS GRAPHIQUES	Papiers recyclés

124,458 tonnes de GROS DE MAGASIN

Papiers recyclés

Le suivi de la qualité du tri



Le suivi qualité permet de contrôler la qualité du tri des déchets recyclables et d'évaluer le taux de refus de tri. En 2023, 18 opérations de caractérisations ont été réalisées.

Principe : un prélèvement est réalisé au moment du vidage du camion. Ce prélèvement est trié selon les différents matériaux recyclables. Chaque catégorie de déchets est pesée. Pour être valable, l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

l'échantillon trié doit avoir un poids total supérieur à 35 kg.

Le taux moyen de refus de tri pour l'année 2023 est de **15,60 %**.

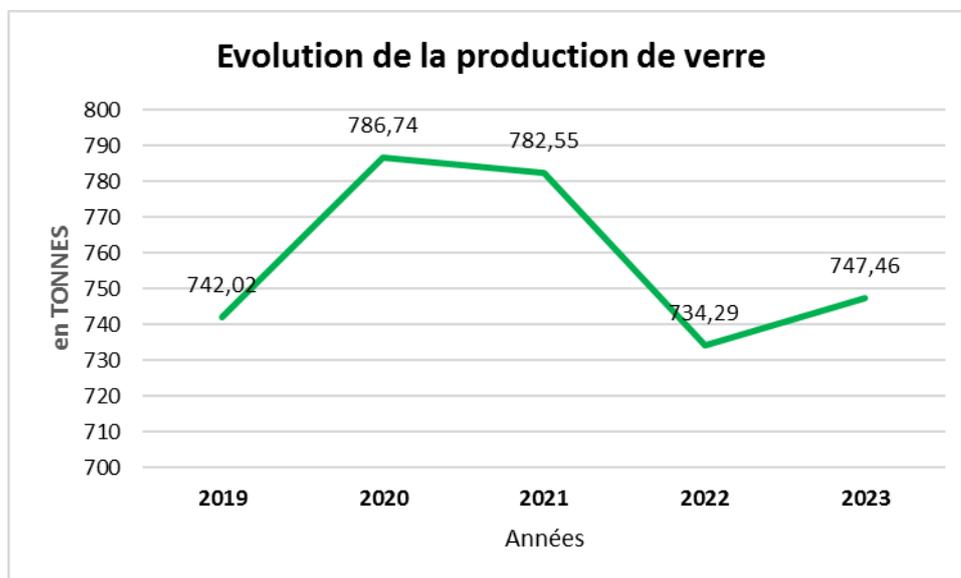
14

1.3 LA COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles, pots et bocaux en verre

747,46 T

46,22 kg/habitant



La filière de reprise

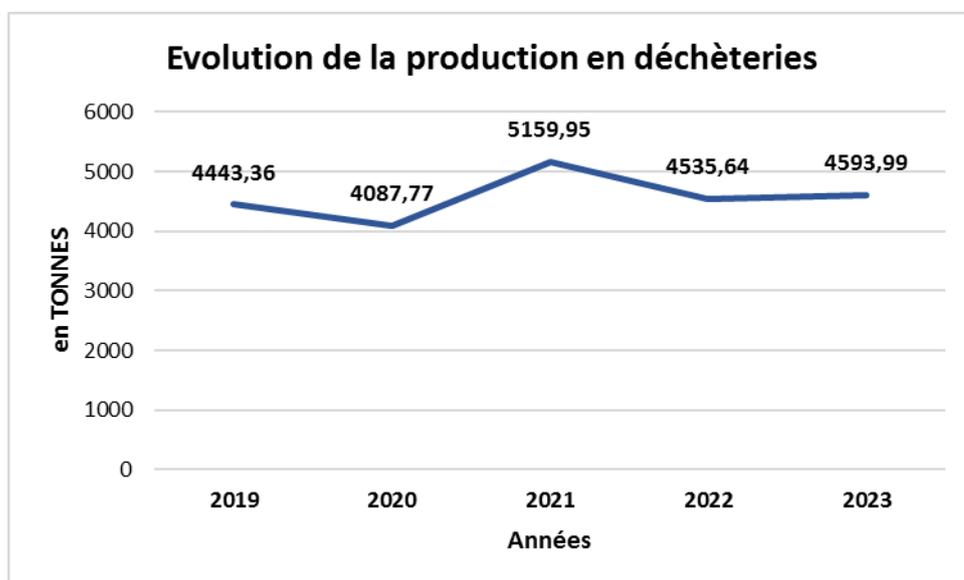
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) collectés dans les bornes à verres et en déchèteries sont dirigés par la suite vers la société O-I Manufacturing à REIMS pour y être recyclés.

1.4 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Déchets collectés en déchèteries

4 593,994 ^T

284,07 kg/habitant



15

Les tonnages collectés en 2023 (hors verres) sur les 2 déchèteries intercommunales

Déchets collectés	Tonnages 2023	Traitement
Déchets verts (dont broyés 536,72 ^T)	1 690,08 ^T	Compostage
Encombrants	765,36 ^T	Stockage
Gravats	env. 500 ^T	Réemploi
Bois	480,67 ^T	Valorisation
Mobilier	459,48 ^T	Valorisation
Ferrailles	188,78 ^T	Valorisation
D3E	129,329 ^T	Valorisation
Papiers/Cartons	149,22 ^T	Valorisation
Plâtre	120,56 ^T	Valorisation
DDS	36,799 ^T	Valorisation

Amiante	25,84 ^T	Traitement spécifique
Pneus	16,48 ^T	Valorisation
Textiles	15,193 ^T	Valorisation
Huile de vidange	12,15 ^T	Valorisation
Batteries	0 ^T	Valorisation
Lampes et néons	0,666 ^T	Valorisation
Piles	2,193 ^T	Valorisation
Cartouches d'impression	0,24 ^T	Valorisation
Capsules Nespresso®	0,192 ^T	Valorisation
Huile alimentaire	0 ^T	Valorisation
Films radiographiques	0,680 ^T	Valorisation
DASRI (déchets de soins)	0,082 ^T	Traitement spécifique
<u>TOTAL</u>	<u>4 593,994^T</u>	

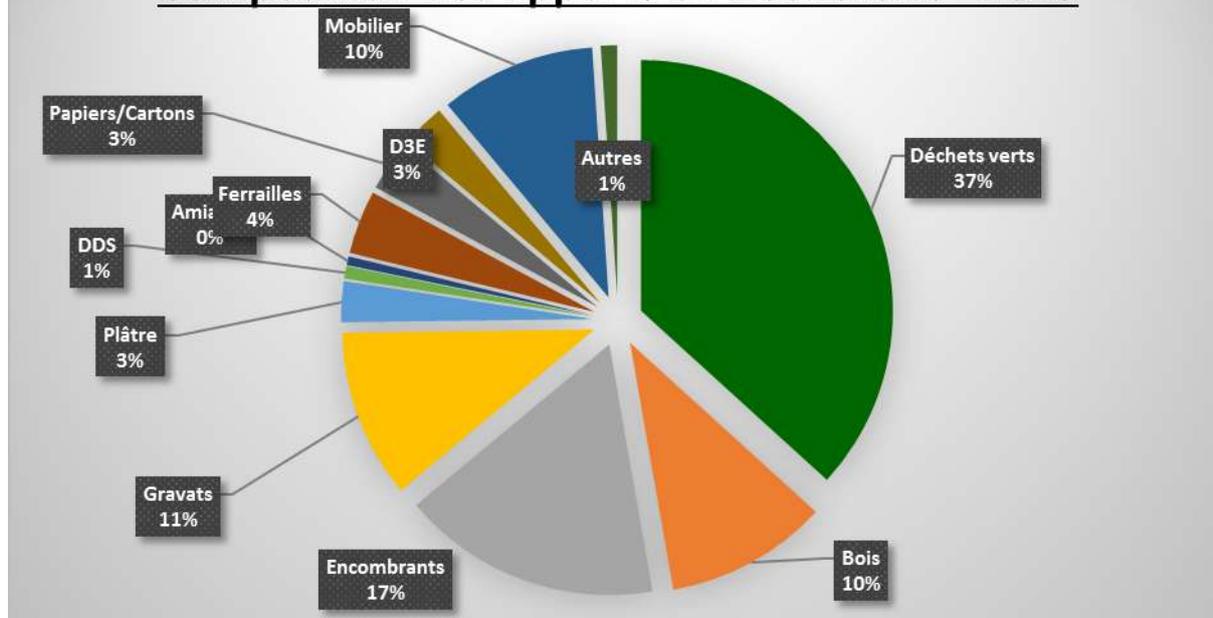
Les tonnages collectés sur les deux déchèteries ont été très légèrement en augmentation entre 2022 (4535,64^T) et 2023 (4593,99^T) - augmentation de 1,28%.



Parmi les apports les plus importants, citons notamment :

- les déchets verts (36,79%),
- les encombrants (16,66%),
- le bois (10,46%),
- ainsi que les gravats.

Composition des apports en déchèterie - 2023

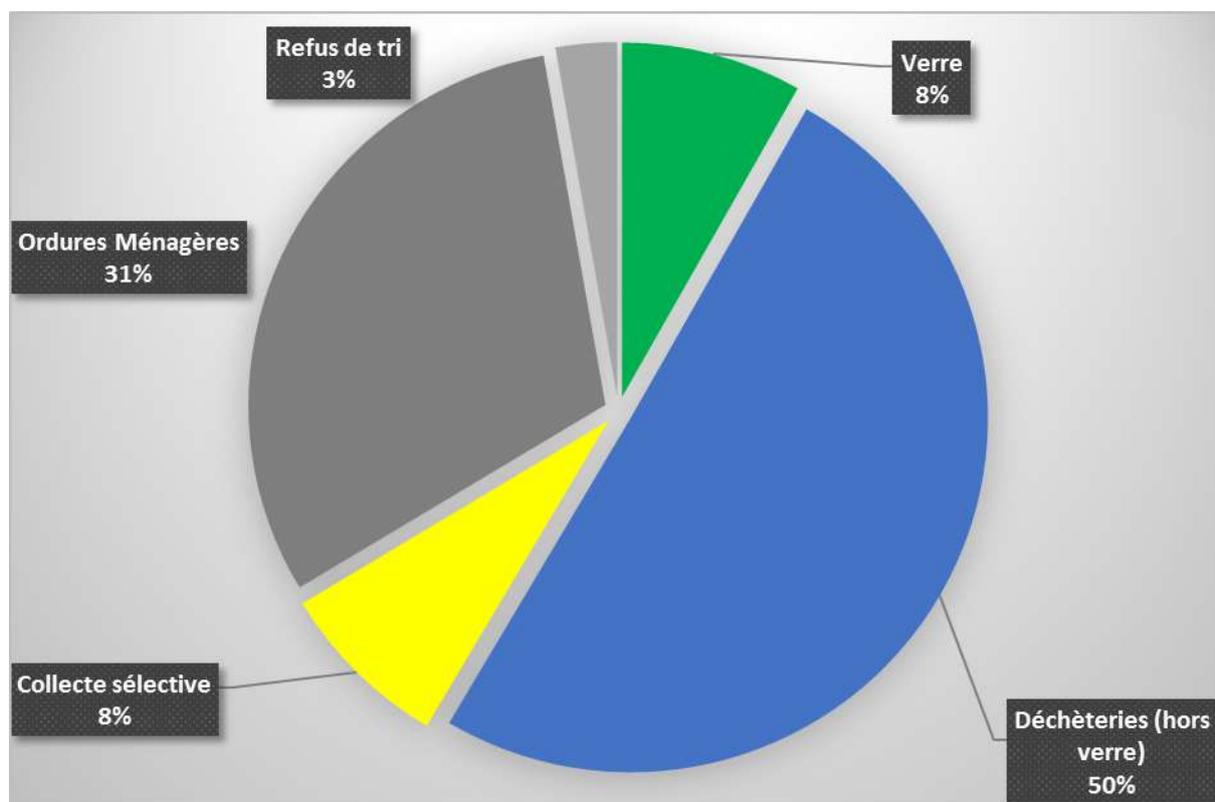


17

1.5 BILAN DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023

	Tonnages 2023	Kg/habitant 2023 Base 16172 habitants
ORDURES MÉNAGÈRES	2 816,20 ^T	174,14 kg/habitant
COLLECTE SÉLECTIVE <i>dont refus de tri</i>	973,34 ^T 253,481 ^T	60,186 kg/habitant 15,67 kg/habitant
VERRE	747,46 ^T	46,22 kg/habitant
DÉCHÈTERIES	4 593,99 ^T	284,07 kg/hab.
TOTAL GÉNÉRAL	9 130,99^T	564,62 kg/hab.

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN 2023



PARTIE C :

LES INDICATEURS FINANCIERS

▪ Les modalités d'exploitation du service

L'ensemble des prestations « Collecte » est réalisé en régie intercommunale hormis la collecte du verre en points d'apport volontaire effectuée par la société Mineris.

Depuis 2003, le syndicat VALOR' AISNE était compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés qui se limitait aux seuls déchets collectés en porte-à-porte. A compter du 1^{er} janvier 2017, ce syndicat a pris en charge le traitement des déchets des déchèteries.



Concrètement, la C.C. du Val de l'Oise continue d'assurer la gestion des 2 déchèteries (organisation du site, accueil des usagers...) ainsi que le transport des déchets jusqu'aux exutoires de traitement. VALOR' AISNE réalise la planification des lieux de traitement, le montage et le suivi des prestations, l'optimisation des filières de valorisation et de traitement.

20

▪ Les dépenses du service

➤ Le montant global des dépenses

Le montant global des dépenses arrêté au compte administratif 2023 (voir en ANNEXE) se décompose de la façon suivante :

	Fonctionnement - 2023	Investissement - 2023
TOTAL	1 996 140,24 €	74 136,59 €

▪ Les modalités de financement du service

➤ Le financement du service

Le financement du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers est assuré par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) facturée aux particuliers et professionnels, les prestations particulières, le soutien des sociétés agréées ainsi que les recettes industrielles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	1 996 140,24 €
Charges à caractère général	241 125,70 €
Charges de personnel	577 102,96 €
Autres charges de gestion	1 069 078,72 €
Gestion des services	13 687,49 €

Charges exceptionnelles	20 659,48 €
Opérations d'ordre	74 485,89 €



RECETTES	1 810 636,78 €
Produits des services	1 490 158,30 €
Subventions d'exploitation	248 955,70 €
Autres produits de gestion courante	8 212,91 €
Atténuation de charges	40 555,87 €
Produits exceptionnels	0 €
Transferts entre sections	22 754 €

Résultat : - 185 503,46 €

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

DÉPENSES	74 136,59 €
Remboursement d'emprunts	51 382,59 €
Immobilisations corporelles	0 €
Opérations d'ordre transfert entre sections	22 754 €

RECETTES	81 473,99 €
FCTVA	6 988,10 €
Transfert entre sections	74 485,89 €

Résultat : + 7 337,40 €

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux foyers en 2023-

Nombre de personnes	Collecte	Traitement	MONTANT GLOBAL
1 personne	61 €	49 €	110 €
2 personnes	61 €	98 €	159 €
3 personnes	61 €	147 €	208 €
4 personnes	61 €	196 €	257 €
5 personnes et +	61 €	245 €	306 €
Résidences secondaires	Forfait à 151 €		
Maisons de retraite	39 € par lit		

-Le montant de la R.E.O.M. facturé aux professionnels en 2023-

<u>Catégorie 0</u> : activités de bureau - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de moins de 25 places)	35 €
<u>Catégorie 1</u> : activités intellectuelles - activités pouvant justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - professionnels de santé justifiant d'un contrat avec un prestataire privé (<i>sauf pharmacies</i>) - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 25 à 50 places) - taxi transport - coiffeurs à domicile - agriculteurs - silos agricoles, coopératives - entreprise de formation - activité non sédentaire - service navigation - forains	59 €
<u>Catégorie 2</u> : habillement, chaussures - pompes funèbres - toiletteur canin - Trésor Public - agences postales - Gendarmerie Nationale - professions libérales (médecins y compris exerçant au sein d'une maison médicale, avocats, notaires...) - auto école - coiffeurs - services (banque, assurance, agence immobilière, géomètre, expert-comptable, bureau d'études...) - établissement artisanal et commercial 1 actif - fleuriste - soins de beauté - entreprises de travaux agricoles - gîtes, chambres d'hôtes et meublés	88 €
<u>Catégorie 3</u> : établissement artisanal et commercial 2 actifs maximum - garage mécanique 2 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de 51 à 100 places) - café bar, boulangerie (communes de moins de 1.000 habitants) - boucherie - station services - cantines scolaires de 0 à 25 places	117 €
<u>Catégorie 4</u> : café bar, boulangerie (communes de plus de 1.000 habitants) - pharmacie - hôtel - restaurant - brasserie - tabac presse - agriculteur ne pouvant pas justifier d'une filière de traitement pour l'enlèvement de déchets spécifiques - étang de pêche et de loisir à but lucratif - discothèque - établissement artisanal, industriel et commercial de 3 actifs - pensions animales et clubs hippiques jusqu'à 10 places	146 €
<u>Catégorie 5</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 4 actifs - supérette - pensions animales et clubs hippiques supérieur à 10 places	176 €
<u>Catégorie 6</u> : établissement artisanal, industriel et commercial de 5 à 10 actifs - salles recevant du public à la location (capacité d'accueil de plus de 100 places) - cantines scolaires de 26 à 50 places	234 €
cantines scolaires de plus de 50 places* - supermarchés* - entreprises**	Tarif à définir suivant le volume produit (voir ci-dessous)

*** 56 € par an pour la collecte + 300 € le bac de 750 litres**

**** → 2 m³ par semaine : 300 € / an → 3 m³ par semaine : 450 € / an**

→ 4 m³ par semaine : 600 € / an

APPORTS EN DÉCHÈTERIE

- Les entreprises extérieures au territoire intercommunal sont facturées (même si elles réalisent des travaux chez un particulier du territoire) :

TARIF :

- véhicule VL : 30 € par passage
- véhicule Fourgonnette - de 3^{T5} : 60 €
- véhicule Fourgonnette + de 3^{T5} : 90 €

➤ *Le montant annuel des prestations facturées et les aides /recettes perçues par les organismes agréés et les repreneurs*

Le montant perçu en 2023 des factures de REOM facturées aux particuliers et professionnels du territoire, ainsi que divers frais liés à la location de bennes et conventions auxquels il faut ajouter les soutiens à la tonne triée versés par les sociétés agréées (CITEO, VALORPLAST, REVIPAC, OCAD3E, ECO TLC, ECODDS et ECOMAISON...) et les recettes provenant de la valorisation matière des déchets s'est élevé à **1 490 158,30 €**.

ANNEXE

Ordures Ménagères - Compte administratif de 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Ch. Art	Désignation	Crédits ouverts	Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	241 550	241 125,70
602	Produits d'entretien		25,80
604	Achats de prestations	200	0,00
6061	Eau, énergie	7 000	627,03
6063	Fournitures entretien et petit équip.	6 000	9 968,49
6064	Fournitures administratives	200	0,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000	69 270,70
611	Sous-traitance générale	60 000	43 189,23
6135	Locations mobilières	23 000	13 922,52
61521	Entretien de terrain	500	642,00
61551	Entretien matériel roulant	80 000	81 691,50
61558	Autres biens mobiliers		7 983,98
6156	Maintenance	1 500	0,00
6168	Autres	4 000	4 727,19
618	Divers	1 500	2 324,00
6232	Fêtes et cérémonies	0	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000	0,00
6238	Divers	1 000	92,00
6251	Voyages et déplacements	150	24,96
6261	Frais d'affranchissement	150	0,00
6262	Frais de télécommunications	350	0,00
627	Services bancaires	0	381,88
62871	Remboursement de frais	15 000	2 341,15
6288	Autres frais	10 000	3 913,27
6358	Autres droits	0	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	662 000	577 102,96
6215	Personnel affecté par CL rattach.	20 000	0,00
6313	Particip. Formation continue	0	0,00
6331	Versement mobilité	400	334,42
6332	Cotisations au F.N.A.L.	1 900	1 672,23
6336	Cotisations CNGFPT et CDG	3 800	3 344,66
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 100	1 003,43
6411	Personnel titulaire	328 000	314 837,13
6412	Congés payés		196,64
6413	Primes et gratifications	105 000	64 799,34
64148	Autres indemnités	0	0,00
6415	Supplément familial	0	0,00
6451	Cotisations URSSAF	104 700	62 235,52
6453	Cotisations caisses de retraite	86 600	90 054,24
6454	Cotisations au Pôle Emploi	4 500	2 633,10
6458	Cotisations autres organismes sociaux	2 000	1 115,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	3 000	2 388,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000	1 743,41
6488	Autres charges de personnel	0	30 745,84
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 080 000	1 069 078,72
6541	Créances admises en non valeur	0	
6542	Créances éteintes	0	3 607,31
658	Charges diverses de gestion courante	1 080 000	1 065 471,41
66	GESTION DES SERVICES	17 500	13 687,49

6611	Intérêts des emprunts	17 000	13 687,49	*
6688	Autres charges financières	500	0,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	382 174	20 659,48	
673	Titres annulés	15 112	20 659,48	*
678	Autres charges exceptionnelles	367 062	0,00	
023	Virement section investissement	40 000		
042	OPERATIONS D'ORDRE	203 184	74 485,89	
68	Dotations aux amortissements	203 184	74 485,89	
6811	Dotations aux amortissements	203 184	74 485,89	*
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 842 954	1 996 140,24	*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Ch. article	Désignation	Crédits ouverts	Réalisé	
70	PRODUITS DES SERVICES ...	1 500 000	1 490 158,30	
701	Ventes produits finis et intermédiaires	200 000	18 848,73	*
703	Ventes produits recyclés		86 008,65	*
706	Prestations de services	1 300 000	1 385 300,92	*
73	PRODUITS ISSUS FISCALITE	0	0,00	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	250 000	248 955,70	
74	Subventions d'exploitation	250 000	248 955,70	*
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	40 000	8 212,91	
7581	FCTVA		105,31	*
7588	Autres	40 000	8 107,60	*
013	ATTENUATION DE CHARGES	30 000	40 555,87	
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0	7 861,92	*
64198	Autres remboursements	30 000	32 693,95	*
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0,00	
7718	Autres produits exceptionnels	0	0,00	
775	Produit cession des immobilisations	0	0,00	
042	TRANSFERTS ENTRE SECT.	45 508	22 754,00	
777	Quote-part sub. Invest. Transf cpte résultat	45 508	22 754,00	*
002	Excédent de fonctionnement reporté	725 900	0,00	
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 842 754	1 810 636,78	*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Crédits ouverts	Réalisé	
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	53 500	51 382,59	
1641	Remboursement du capital des emprunts	53 500	51 382,59	*
20	Immobilisations incorporelles	-	0,00	
21	Immobilisations corporelles	700 105	0,00	
2151	Installations complexes spécialisées			
2154	Matériel industriel			
21754	Matériel industriel			
2182	Matériel de transport	700 105		
23	Immobilisations en cours		0,00	
040	OPER. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT.	45 508	22 754,00	

13911	Sub Equipement Etat	18 732	9 366,00	*
13913	Sub Equipement Département	12 658	6 329,00	*
13916	Sub Equipement autre EPL	14 118	7 059,00	*
041	OPE. PATRIMONIALES		0,00	
001	RESULTATS REPORTEES		0,00	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	799 113	74 136,59	*

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Ch. article	Désignation	Crédits ouverts	Réalisé	
		120 000	6 988,10	
10222	FC. TVA	80 000	6 988,10	*
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000	0,00	
040	Transferts entre sections	203 185	74 485,89	
28131	Bâtiments	12 683	6 340,89	*
28138	Autres constructions	672	335,10	*
28151	Installations complexes spécialisées	132 580	42 191,00	*
28154	Matériel industriel	43 382	18 685,00	*
28157	Aménagement des matériels industriels	1 868	933,90	*
28182	Matériel de transport	12 000	6 000,00	*
28183	Matériel de bureau et informatique	0	0,00	
28188	Autres	0	0,00	
041	OPE. PATRIMONIALES		0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	
16	Emprunts	400 000	0,00	
1641	Emprunts	400 000	0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
001	Excédents reportés	75 928	0,00	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	799 113	81 473,99	*

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET ORDURES MENAGERES

	Mandats émis	Titres émis	Résultat clôture 2023	Résultats clôture 2022	Part affectée invest.	Résultat cumulé
Investissement	74 136,59	81 473,99	7 337,40	75 928,84	0,00	83 266,24
Fonctionnement	1 996 140,24	1 810 636,78	-185 503,46	725 900,83	0,00	540 397,37
T O T A L	2 070 276,83	1 892 110,77	-178 166,06	801 829,67	0,00	623 663,61